

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2008

Réception par le Prefet : 12/11/2008

Publication : 14/11/2008



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-12-9-2

Séance du vendredi 7 novembre 2008

SOUTIEN A L'ANIMATION SPORTIVE

□

LES ACTIONS EN FAVEUR DES COMITES DEPARTEMENTAUX ET DES CLUBS SPORTIFS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008/I-10è/03 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 – Les moyens d'intervention en faveur du sport,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6 – 2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer les subventions suivantes:

- **2 275,00 €** à l'Amicale Cycliste de Thann,
- **2 507,00 €** à l'ASPTT Mulhouse Cyclisme,
- **1 218,00 €** au Vélo Club de Sainte Croix en Plaine
- ces aides sont versées dans le cadre du soutien départemental aux déplacements collectifs en championnat de France;

- précise que ces sommes, correspondant à un total en dépenses de fonctionnement de **6 000 €** seront prélevées sur le chapitre 65, fonction 32, nature 6574, programme E032 du Budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the name 'Buttner' written in smaller letters below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions